



## Macron, le coup d'Etat et la tentation de l'Aventin

La mise en place du "système Macron" se poursuit, tant pour ses dimensions formelles, qu'informelles. Ces dimensions nous confirment la nature autoritaire de ce système, sous un masque affiché de la "bienveillance". Les incidents qui se sont multipliés au Parlement, où *La République en Marche* et ses alliés trustent l'essentiel des postes, avec la décision du Président de la République de présenter un message au "congrès" (l'Assemblée Nationale et la Sénat) réuni à Versailles, ne sont pas de bon augure. Les projets d'ordonnances et de lois viennent compléter le tableau.

### Un coup d'Etat silencieux ?

Un premier incident a donc marqué la session inaugurale du Parlement élu lors des dernières élections législatives. Au-delà de l'élection de M. de Rugy, un représentant typique de l'opportunisme parlementaire le plus débridé, et l'une des personnalités les moins honorables de cette assemblée, c'est la monopolisation des postes par *LRÉM*, en particulier en ce qui concerne la questure, qui a retenu l'attention. Bien sûr, rien n'interdit au parti majoritaire à l'Assemblée de rafler tous les postes. Mais, ce système des dépouilles à l'américaine est profondément étranger à la culture politique française.

Cette dernière, justement parce que nous sommes dans un système où les pouvoirs ne sont pas strictement séparés – comme aux Etats-Unis – inscrit dans ses pratiques l'obligation du pluralisme. C'est cette tradition que *LRÉM* a foulée aux pieds. Mais, nous avons eu plus, en l'occurrence qu'une manifestation de mépris pour l'opposition. Le Président de la République est, en effet, en train de se livrer à un véritable coup d'Etat silencieux.

Ce coup d'Etat vise ses adversaires, mais il vise aussi ceux qui le soutiennent. Comment ne pas voir que la décision d'Emmanuel Macron de parler devant les deux chambres réunies en Congrès va miner l'autorité et la crédibilité de son Premier-ministre, M. Edouard Philippe. Assurément, les relations entre le Président de la République et son Premier-ministre n'ont jamais été simples sous la Vème République.

Mais, du moins, mettaient-elles quelques mois avant de se dégrader explicitement. Aujourd'hui, c'est dès le départ que le Président entend nous montrer qu'il est le seul à prendre des décisions, qu'il est non pas l'ultime autorité, mais bien la seule. Et, ce faisant, il tord à nouveau la Constitution de la Vème République et à un degré bien plus important que n'importe lequel de ses prédécesseurs. Ceci, combiné avec la très faible légitimité d'une assemblée élue par moins de 16% des électeurs inscrits, est bien la marque d'un coup d'Etat silencieux.

## Quand le Président ne respecte même pas l'esprit de la loi...

La décision d'Emmanuel Macron de ne pas donner d'interview pour le 14 juillet, et de présenter un message au Congrès réuni pour l'occasion à Versailles, sont deux actes qui montent cette fois un mépris profond pour ceux qui l'ont soutenu, et qui ont voté tant pour lui que pour les candidats qui se sont présentés sous l'étiquette *En Marche*. La réunion du Congrès est la plus spectaculaire, mais pas nécessairement la plus significative. Dans la constitution de la Vème République, la réunion du Congrès est réservée à des actes solennels. Pas à la présentation du programme du quinquennat. En décidant d'annoncer son programme dans ces conditions, Emmanuel Macron montre qu'il renverse dans la réalité l'ensemble de l'édifice constitutionnel français, un édifice qui veut que le gouvernement, et son chef, le Premier-ministre, déterminent et conduisent la politique de la Nation. Il faut ici rappeler à ceux qui les auraient oublié, les deux articles de la Constitution de la Vème République.

Tableau 1

### Articles 20 et 21 de la Constitution

#### Article 20 :

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

Il dispose de l'administration et de la force armée.

Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50.

#### Article 21 :

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires.

Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres.

Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15.

Il peut, à titre exceptionnel, le suppléer pour la présidence d'un conseil des ministres en vertu d'une délégation expresse et pour un ordre du jour déterminé.

➤ Source : Constitution, titre III, <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur.5074.html#titre3>

On dira, bien sûr, que cela fait des années, depuis que Jacques Chirac a fait voter la réforme du quinquennat, que le Président de la République s'est transformé en chef de la majorité parlementaire. C'est indubitablement exact, mais cette évolution de la pratique restait contredite par

le texte de la Constitution, et les Présidents successifs, Sarkozy et Hollande, pour tous les défauts qu'ils ont eus et toutes les dérives qu'ils ont engendrées, n'avaient pas osé violer de manière aussi explicite l'esprit comme la lettre de la Constitution.

## Le Président et la souveraineté

Cet acte est en lui-même particulièrement grave ; mais il n'est pas isolé. En réalité, le refus du Président de se livrer à l'exercice, certes convenu, de l'interview du 14 juillet révèle un degré supérieur, et jusqu'alors inattendu, de mépris de la part du Président. Cette interview permettait au Président de s'adresser directement aux Français. En ce sens, elle jouait un rôle important, au-delà des détails de son déroulement.

Bien sûr, on pourra dire qu'un message au Congrès présente les mêmes avantages. C'est ici se tromper profondément sur le sens et de la République et de nos institutions. A travers cette interview, le Président s'adressait directement au peuple et non à ses représentants, au peuple qui est le dépositaire de la souveraineté nationale. Il est vrai que le Président Emmanuel Macron ne fait pas grand cas de la souveraineté. Et c'est peut-être là qu'il faut chercher la véritable raison de l'abandon de cette "tradition" et de la création de cette "innovation" que représente le message au Congrès. Car, quand on ne reconnaît plus la souveraineté du peuple, peu importe le mépris dans lequel on tient que ce soit ses adversaires ou ses propres amis.

En fait, tel est bien le fond du problème. Emmanuel Macron élu par surprise, **et en un sens contre la volonté de la majorité des Français**, ne peut s'appuyer sur une quelconque souveraineté populaire. Il doit donc saccager tous les symboles de cette dernière. Nous l'avons vu lors du Conseil européen des 22 et 23 juin dernier. Nous le voyons avec cette imitation aussi grossière que grotesque du "message sur l'état de l'Union" auquel se livre le Président des Etats-Unis, mais dans un contexte et dans des traditions politiques complètement différentes.

## Se retirer sur l'Aventin ?

Si ces différents actes n'ont pas suscité la réprobation et les protestations qu'ils devraient, c'est que l'opposition est, pour l'instant, en miettes. L'ancien UMP, rebaptisé *Les Républicains*, est divisé par le ralliement d'une partie de ses membres au pouvoir d'Emmanuel Macron.

Plus profondément encore, sa ligne, conservatrice et européiste, ne peut que satisfaire ceux des "Républicains" qui ont communiqué dans cette idéologie mortifère. Le P "S" est agonisant, saigné par une hémorragie de *macronisme*.

Quant aux deux partis qui pourraient incarner cette opposition véritable, ils se débattent dans des situations difficiles. Le *Front National* ne finit pas de payer et l'épisode du "débat" de l'entre-deux tours et son manque de crédibilité politique, et la *France Insoumise* peine aujourd'hui à convaincre ses électeurs potentiels qu'elle est une force capable d'incarner une opposition globale, c'est à dire véritablement souverainiste.

Dans ce contexte, face à cette succession de coups de force et à ce coup d'Etat rampant, seuls quelques députés, dont ceux du groupe de la *France Insoumise*, ont décidé de ne pas se rendre à la réunion de Versailles.

Ils ont fait le bon choix.

Le peuple a signifié son mécontentement par la "grève" du vote lors des élections législatives. Il se prépare à une forme de retrait des institutions qui pourrait éclater de manière forte et spectaculaire à la rentrée de septembre.

D'ici là, il convient de ne pas participer au jeu pervers macronien et se souvenir de ce proverbe romain : **ceux que Jupiter veut perdre, il les prive d'abord de Raison...**



Jacques Sapir

Diplômé de l'IEPP en 1976, a soutenu un Doctorat de 3ème cycle sur l'organisation du travail en URSS entre 1920 et 1940 (EHESS, 1980) puis un Doctorat d'État en économie, consacré aux cycles d'investissements dans l'économie soviétique (Paris-X, 1986).

A enseigné la macroéconomie et l'économie financière à l'Université de Paris-X Nanterre de 1982 à 1990, et à l'ENSAE (1989-1996) avant d'entrer à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales en 1990. Il y est Directeur d'Études depuis 1996 et dirige le Centre d'Études des Modes d'Industrialisation (CEMI-EHESS). Il a aussi enseigné en Russie au Haut Collège d'Économie (1993-2000) et à l'École d'Économie de Moscou depuis 2005.

Il dirige le groupe de recherche IRSES à la FMSH, et co-organise avec l'Institut de Prévision de l'Économie Nationale (IPEN-ASR) le séminaire Franco-Russe sur les problèmes financiers et monétaires du développement de la Russie.

Ses travaux de chercheur se sont orientés dans trois dimensions, l'étude de l'économie russe et de la transition, l'analyse des crises financières et des recherches théoriques sur les institutions économiques et les interactions entre les comportements individuels. Il a poursuivi ses recherches à partir de 2000 sur les interactions entre les régimes de change, la structuration des systèmes financiers et les instabilités macroéconomiques. Depuis 2007 il s'est impliqué dans l'analyse de la crise financière actuelle, et en particulier dans la crise de la zone Euro.